

CONSEIL MUNICIPAL 30 mars 2023

Présents : Jérôme Tournier Maire, Emmanuel Rizzi, Gilles Campy, Brigitte Mathieu, Annie Salomon du Mont, Roger Ballet, Chantal Martelin, Emmanuel Grouillon, Frédéric Olivier, Francois Foucquart, Sandrine Gauchet, Chrystel Meulle, Monique Gaudron

Excusés : Amandine Guichardot pouvoir à Jérôme Tournier, Karine Blondeau pouvoir à Monique Gaudron, Marie-Noëlle Roy pouvoir à Annie Salomon du Mont, Céline Cannard pouvoir à Emmanuel Grouillon, Jean Noziere pouvoir à Chantal Martelin

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Message de Marie-Noëlle Roy lu par Annie Salomon, ne donne pas son approbation au compte rendu du dernier Conseil Municipal car elle n'accepte pas la modification d'Emmanuel Rizzi, qui est du mot sur mot, alors que les précédents comptes rendus s'attachaient plus à la forme.

Chantal Martelin rapporte les propos de Jean Noziere qui sont dans le même esprit. Pour lui, les modifications correspondent à ce qui a été dit, mais il aurait convenu de notifier l'intégralité de l'intervention d'Emmanuel Rizzi et en particulier sa réponse. Ce dernier n'étant pas d'accord avec l'intervention de Marie Noëlle Roy, (ce qui est son droit) il lui a proposé de "s'en occuper ". Jean Noziere affirme qu'il est partisan de comptes-rendus synthétiques mais qui expriment les idées exprimées.

François Foucquart émet lui aussi des réserves sur la restitution des débats concernant la pétition qui ne prennent en compte que les remarques de Jean Nozière et pas celle François Foucquart et Roger Ballet.

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'il reçoit les comptes-rendus du secrétaire de séance, il apporte une première modification sur le fond et la forme quand il le peut. Il l'envoie ensuite aux membres du conseil municipal qui ont tout loisir d'apporter les modifications nécessaires en fonction des interventions des uns et des autres. Le compte rendu est ensuite publié et tenu à disposition du public. C'est pourquoi il est d'ailleurs publié assez tard. Ceci dans un souci de transparence. Les règles émises en début de mandat avaient été acceptées par tous.

2 contre (Marie Noëlle Roy, Jean Noziere) -17 pour, compte rendu adopté

2. Présentation du travail de la stagiaire 1^{ère} bac professionnel gestion des milieux naturels et de la faune

Mlle Zélie Baudry sera stagiaire dans la commune pendant 14 semaines – 4 semaines du 20 mars au 14 avril 2023 puis du 12 juin au 13 juillet, à l'automne puis en février 2024. Elle effectue sa scolarité au Lycée agricole de Montmorot. Elle nous accompagnera sur de nombreux projets. Elle présente ses premières interventions :

- Avec l'école de Domblans elle va travailler sur la réfection du sentier botanique, avec des interventions auprès des élèves et sur le terrain.
- Elle va refaire les panneaux de l'arboretum en reprenant les textes et en mobilisant les employés municipaux pour une aide à leur réalisation. Toujours sur l'arboretum, elle projette de mettre en place des aménagements pour la faune, des hibernaculum pour les hérissons, des cabanes pour les écureuils.
- Elle va aussi travailler sur les essences d'arbre à replanter le long de la seille.

- Elle se penchera aussi sur le lavoir. Elle a été invitée à la prochaine réunion des Comités Consultatifs qui vont travailler avec le CAUE sur le lavoir et le belvédère.

M. le Maire relance l'idée d'un groupe de travail sur l'arboretum il demande à Brigitte Mathieu de le coordonner. Certains membres du conseil municipal émettent le souhait d'en être membre (Marie-Noelle Roy, Chantal Martelin), ce groupe est ouvert aux autres conseillers. Il indique que le groupe sera élargi à des personnes non élus, comme des membres des associations « les vergers de la Haute Seille » et pourquoi pas « entre Seille et terre ».

Ce groupe de travail constitué démarrera ses travaux lors de la deuxième période d'immersion de Mlle Zélie Baudry.

3. Inscription de créances douteuses dans le budget principal 2023

Le principe réglementaire consiste à prévoir des provisions pour créances douteuses lors de la réalisation des budgets. Ce principe doit s'appliquer dans toutes les collectivités sans seuil de population. Les collectivités doivent prévoir des provisions par délibération du CM.

Dans un souci de sincérité budgétaire et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget de créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), il est proposé au conseil municipal de constituer une telle provision à hauteur de 1 500 € pour le budget principal et 1 000 € pour le budget eau et assainissement.

Points adoptés à l'unanimité

4. Inscription de créances douteuses budget eau et assainissement 2023

Voir point précédent

5. Approbation du budget primitif 2023 du budget principal

Le maire fait un rapide bilan du budget 2022 en mettant en exergue quelques chiffres :

Capacité d'Autofinancement brute 2022= 176 243 euros Caf nette 2022 = 93 446 euros

Ce qui représente 74 € / habitant contre 86 € au niveau départemental, 90 au niveau régional et 100 au niveau national.

Le ratio encours de la dette est de 10,07 ce qui constitue pour l'Etat le seuil d'alerte. La situation n'est pas critique car elle sera améliorée lorsque le prêt relais (prêt pour la nouvelle gendarmerie) sera soldé dans le cours de l'année. Le comptable public lors de la dernière réunion avec le maire, l'adjointe aux finances et le secrétariat n'a pas alerté les élus, pour lui la situation financière de la commune est bonne. Dès le remboursement, le ratio descendra à 6,3 puis diminuera chaque année au fil des remboursements. Toutefois, le maire ne souhaite pas réaliser de nouveaux emprunts, et rappelle qu'outre l'emprunt de la gendarmerie, la commune rembourse les prêts pour la réhabilitation de l'ancienne école/mairie de Bréry.

Remarques lors de la présentation du budget :

Concernant les recettes sur la revente d'électricité générées par les panneaux photovoltaïques à Bréry, le montant de 6000 € est inscrit au budget car c'est un rattrapage sur 3 ans, que la commune n'a pas encore touché. Il conviendra d'inscrire 2 000 € pour le budget 2024.

Concernant la Commission jeunesse, Marie-Noëlle Roy s'étonne qu'il n'y a pas eu de réunion de cette commission pour la préparation du budget.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 359 828 €	2 028 915 €
Recettes	2 359 828 €	2 028 915 €

Budget adopté à l'unanimité

6. Approbation du budget eau et assainissement 2023

A la présentation du budget eau et assainissement, une question est posée par Chantal Martelin concernant les compteurs illisibles. Il apparaît que certains compteurs sont installés trop profondément et que la connexion est impossible, souvent dans les propriétés situées au Champs Ramboz, au fond d'un regard.

Budget adopté à l'unanimité

7. Fixation des taux d'imposition 2023

Comme les années précédentes, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux départemental vient s'ajouter au taux communal. Il est ainsi proposé de maintenir les taux Evolution des bases fiscales des impôts locaux de 7,1 % prenant en compte l'évolution en valeur (fixée par la loi de finances).

En ce qui concerne la taxe d'habitation, la commune nouvelle de DOMBLANS pour laquelle une intégration fiscale du taux de TH aurait dû commencer en 2020, ne commencera qu'en 2023 en raison du gel des taux de TH entre 2020 et 2022. Cependant, pour qu'une intégration soit mise en œuvre, il est nécessaire qu'une délibération en ce sens soit prise par la collectivité. Cette délibération prise au plus tard le 15/04/2023 doit fixer la durée de l'intégration fiscale du taux de TH décidée par la commune sur une période de 2 à 12 ans. Pour information, le Taux Moyen Pondéré de TH pour la commune de DOMBLANS était de 9,37% en 2022, et les taux de TH applicables sur les ex-territoires de Bréry et Domblans étaient respectivement de 8,69% et de 9,78%. A défaut de délibération, le taux de 9,37% s'appliquera dès 2023 à l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Le maire précise que la commune maintient ses taux sans les augmenter, les taxes foncières se verront toutefois supérieures dans la mesure où les bases fiscales fixées par l'Etat augmentent

Adopté à l'unanimité

8. Vente de l'épaveuse : étude des propositions

Vente par un site de vente spécialisé. 3 propositions sérieuses ont été émises. Le choix s'est porté sur un candidat de l'Ain, le prix étant correct et la proximité intéressante. Le montant de la vente serait de 11 000€.

Adopté à l'unanimité

9. Modification du règlement de la bourse au permis de conduire

Il convient de modifier la bourse au permis de conduire, pour permettre l'inscription dans le chapitre admissibilité du dossier. Dorénavant les inscriptions au permis peuvent se faire avant 18 ans, il convient donc de changer le règlement en particulier le point :

- Avoir entre 18 et 25 ans révolus le jour du dépôt de candidature. Mme Gaudron propose de mettre dans le règlement que l'âge minimal soit à 16 ans pour être en phase avec les dispositions actuelles de passage du permis de conduire.

Adopté à l'unanimité

10. Déclaration d'intention d'aliéner

PARCELLE CADASTRE	ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
ZL 13,14,15	Rue de la croix Bernard La Muyre	Maison et terrain attenant	44a60

Unanimité pour ne pas préempter.

11. Comité de pilotage projet cœur de bourg (information)

Une première réunion a eu lieu le 14 mars entre les adjoints et le pays Lédonien. Des cartes ont été présentées avec les points importants de la commune et des échanges ont eu lieu avec ce que la commune veut développer. C'est une phase de réalisation d'une étude exhaustive débouchant sur un diagnostic.

La prochaine réunion est prévue en mai.

12. Etude hydraulique pour la gestion des inondations sur les communes Voiteur & Domblans (information)

La date de clôture de remise des offres étant à ce jour terminée (mardi 21/02 12h00 pour rappel), le maire souhaite faire un retour sur les offres reçues.

Il y a eu une seule offre par le bureau d'études NALDEO à Besançon (25) il n'y a donc pas de comparatif (2 autres bureaux d'études consultés ont à nouveau décliné faute de pouvoir réaliser la prestation demandée sur l'année 2023, voire 1^{er} trim 2024)

- Cette offre de prix est excessivement élevée à 41 000 € TTC, ce qui apparaît disproportionné à la vue des prix du marché et de la prestation demandée, etc.

Manifestement, il y a eu une mauvaise compréhension de ce qui était attendu : le bureau d'étude NALBEO a bien eu connaissance qu'une étude avait déjà été réalisée par le Cabinet REILLE en avril 2013. De là, NALBEO a supposé que si cette étude n'avait pas débouché sur un plan d'actions, c'est que l'étude était incomplète ou qu'elle nécessitait une approche plus axée sur la mise en œuvre des aménagements / actions couplé à une notion de dimensionnement. Désormais la CCBHS va reparcourir le cahier des charges avec le BE NALBEO, et étudier avec eux si après réajustement de leur offre de prix, le montant est plus approprié au prévisionnel initial.

La question qui mérite réflexion porte sur la finalité de cette étude.

Dixit NALBEO : « Si c'est pour refaire la même étude qu'en 2013, le coût de l'offre remise est divisé par 3 ». « Si cette étude a pour but de déboucher sur un programme d'actions ou de travaux, il convient d'aller plus loin que l'étude proposée par le Cabinet Reillé en 2013 ».

Il faut donc envisager une étude séquencée avec :

- Une 1^{ère} phase (+/- 10 000€) qui est un copier-coller actualisée/amélioré de l'étude 2013 (intégration des conséquences des pluies été 2021).
- Une 2nde phase plus opérationnelle qui liste les actions et/ ou aménagements à réaliser, avec une approche dimensionnelle, voir une approche financière estimative des travaux.

Affaire à suivre donc.

13. Point sur les dossiers en cours

Actualité du Maire de Domblans

Un marché tournant organisé par la CCBHS en partenariat avec la commune de Domblans (association support :« Comités des fêtes de Bréry ») le 25 mai sur la place de la salle des fêtes de Bréry.

Le maire a assisté à une réunion à laquelle participait Mme le maire de Voiteur et les médecins de la maison médicale de Voiteur. Il est ressorti de cette réunion que les médecins de Voiteur n'ont pas apprécié l'initiative de la pharmacie de Domblans consistant dans la mise d'une cabine de téléconsultation. Le maire indique qu'il est normal que cet établissement cherche à pérenniser son activité fragilisée par l'arrêt du docteur Randot et ne souhaite pas entrer dans la communication entre eux. La médecine est fragilisée, y compris à Voiteur. La commune de Voiteur va prendre en charge les loyers en cas d'arrivée de nouveaux médecins. Le maire de Domblans a évoqué la possibilité d'avoir des permanences de médecins généralistes sur Domblans de la maison médicale de Voiteur. En substance, la réponse serait positive s'il y avait 4 médecins à Voiteur. J. TOURNIER indique que la commune de Domblans réfléchira à mettre à disposition un logement pour un médecin en contrepartie d'un engagement sur une permanence.

L'école est en phase d'évaluation par un groupe d'expert. Ce groupe a demandé à voir le maire.

Le Sictom propose le mécanisme de commande groupé de composteur plastique à 30€. La commande sera réceptionnée en mairie.

La mairie a reçu un candidat pour renforcer l'équipe technique cet été passant les effectifs à 3 agents sur cette période comme il a été fait l'an dernier.

Un groupe de musiciens répétera tous les mercredis après-midi dans la salle de convivialité à Bréry. Ils joueront pour la fête de la musique et se proposent d'animer quelques manifestations dans l'année si nécessaire.

La maison Royet doit être triée pour jeter ce qui est périmé (type médicaments) et donner à des associations d'intérêts publics ce qui peut l'être.

Actualité de Monique Gaudron :

Le nettoyage de Printemps présente un bilan très satisfaisant surtout au regard du temps « automnal ». Plus de 110 habitants y ont participé avec une présence en nombre des jeunes footballeurs de notre club. Outre la collecte de plus d'un mètre cube de déchets, quelques objets insolites ont été ramassés.

Concernant le fleurissement de notre village, les plans de fleurs ont été commandés. L'association « les blés noirs » se propose de s'occuper de la plantation sur le lotissement de la Sarazine. Cette initiative est très bien accueillie et permettra de soulager les employés municipaux fortement sollicités. Elle ouvre la voie à un élargissement vers les autres « quartiers » de Domblans.

Quelques dates :

le 1^{er} Avril se tient le concert de Printemps par l'harmonie de Voiteur

le 7 avril loto du foot

le 15 avril le concert de tremplin zik

Question de Gilles Campy concernant les réparations sur le camion de la commune. Elles sont terminées et il doit être passé au contrôle.

Il indique aussi que sur le site de l'ancienne gendarmerie se trouve 2 bancs et 3 bacs qui trouveraient utilité à une remise en état et installation dans la commune.

Questions de Jean Noziere :

- Y a-t-il eu un inventaire du matériel de la commune par le personnel communal sous la responsabilité de Roger Ballet ? le document est présenté et sera remis à l'atelier pour actualisation.
- Demande l'organisation d'une réunion entre la commission bâtiment et le groupe de travail médecin. Gilles Campy répond qu'il a échangé avec lui et qu'il peut opérer de son côté pour définir la date.

Retour de Chantal Martelin concernant la réunion Sictom : modification des horaires des déchetteries (des documents d'informations ont été déposés sur les moyens de communication de la commune et des dépliants sont en mairie)..

En 2024 le compostage sera obligatoire pour tous. Le SICTOM réfléchi à l'implantation de composteurs collectifs, pris en charge par le SICTOM ou les collectivités sous la surveillance d'au moins 2 référents locaux, il y a eu une forte diminution de la qualité du tri en 2022.

Le SICTOM va mettre en place le contrôle des bacs collectés par les agents : ceux qui ne seront pas conformes ne seront pas collectés, un ruban orange sera accroché au bac concerné. Un courrier sera envoyé courant avril en mairie ainsi qu'aux usagers pour rappel de consignes de tri.

Le secrétaire de séance

le maire